



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES 2017

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

Votre Commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 23 mai de 08h00 à 18h30 à la Salle des combles de la Maison de la Commune dans la composition suivante :

Présidente :	Madame	Roxane BERNER
Membres :	Madame	Diane BURRUS
	Messieurs	Pierre del BOCA
		Hans-Jörg HIRSCH
		Laurent MOUVET
		Michel RACINE
Rapporteur :	Monsieur	Markus AFFOLTER

La commission a siégé en présence de :

Messieurs	Alain CLERC, syndic
	Nicolas REY, secrétaire
	Didier REYMOND, boursier
Madame	Malyse LUISIER, adjointe, remplacement de M. Zürcher

Les municipaux ont été entendus à tour de rôle dans l'ordre suivant :

- 08h00 : M. Alain Clerc, Syndic
- 11h30 : Mme Cécile Theumann
- 13h30 : Mme Anne Merminod
- 14h30 : M. Marcel-André Panzera
- 15h30 : M. Pierre-Yves Brandt

En préparation de la séance du mercredi, la COGEFI a déjà siégé le mardi 22 mai de 20h30 à 23h00.
Les documents suivants étaient disponibles avant la séance :

- Les comptes 2017 et les comptes par nature 2017
- Le bilan 2017
- Le rapport de gestion 2017 incomplet
- Les comptes 2017 du chalet des Alouettes, du SDIS Chamberonne et la Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge
- Quelques documents de travail

Au début de la séance les documents additionnels suivants ont été distribués, malheureusement la COGEFI n'avait pas le temps de les étudier pour la session :

- Le rapport 2017 du réviseur Fidinter (12 pages)
- Des informations sur la péréquation (voir remarques générales)
- La section « finances » du rapport de gestion 2017 (inexistante dans le projet de rapport, p. 25 et 26)
- Le tableau des préavis (inexistante dans le projet du rapport de gestion, p.8 à 11)
- Autres documents

Remarques générales

Les membres de la COGEFI regrettent que le rapport 2017 du réviseur n'ait pas été disponible pour la préparation et que le bilan 2017 n'ait pas été balancé. Les comptes ne contenaient pas, en marge, les indications des dicastères, ce qui a demandé un travail important de préparation de la COGEFI.

L'année 2017 s'est soldée par une perte (excédent de dépenses) de CHF 1'107'472.53 après une dissolution de la réserve pour péréquation de CHF 1'322'323.00 (voir tableau en bas), cela malgré une hausse du revenu des impôts de CHF 3'661'367.31 par rapport au budget 2017 et de CHF 2'027'198.95 par rapport à l'année 2016.

Le montant de l'impôt sur le revenu par personne est resté stable ces dernières années et laisse penser qu'aussi en 2018 les rentrées d'impôts devraient être plus importantes que budgétées.

	2015	2016	2017
Population	3943	4148	4860
Impôts revenu	10,057,825.00	10,866,770.00	12,921,951.00
Impôts par personne	2,551	2,620	2,659

La raison de la perte se trouve dans une augmentation spectaculaire des frais de péréquation de 23%. Cela s'explique en partie par un changement de la comptabilisation de la péréquation en 2017. En effet, en 2017 le canton a bouclé plus vite le calcul de la péréquation et envoyé pour la 1^{ère} fois la facture finale de la péréquation avant l'acceptation des comptes. Seules les dépenses thématiques ne sont pas connues à ce jour.

La municipalité a alors décidé de changer la méthode de comptabilisation et d'imputer toutes les charges de péréquation 2017 sur l'année 2017. Dans le passé les charges étaient composées des acomptes de l'année en cour plus les compléments de l'année précédente.

	2017 acomptes et compléments sur 2 années	2017 acomptes et compléments de même année	2017 acomptes et compléments de l'année antérieure	2016
Acomptes	-13,052,986.00	-13,052,986.00	-13,052,986.00	-11,152,088.00
Retrocession	1,294,545.00	1,294,546.00	1,294,547.00	1,031,500.00
2017 compléments	-1,780,558.00	-1,780,558.00	-1,780,558.00	
2016 compléments	-1,322,323.00	-1,322,323.00	-1,322,323.00	
2015 compléments				-849,162.00
Dissolution provision		1,322,323.00	1,780,558.00	
Total péréquation	-14,861,322.00	-13,538,998.00	-13,080,762.00	-10,969,750.00
Augmentation péréquation	35.48%	23.42%	19.24%	

Résultat	-2,429,795.53	-1,107,471.53	-649,235.53	419,246.39
----------	---------------	---------------	-------------	------------

Suivant comment on comptabilise les frais de la péréquation, leur augmentation est entre 19% et 35% sur 2016. La COGEFI a demandé un détail de calcul pour comprendre comment cela est possible.

Les comptes contiennent déjà des montants importants d'amortissement et d'alimentation de réserves. Sur demande de la COGEFI un calcul de la marge d'autofinancement sera dorénavant inclus et présenté avec les comptes annuels. La municipalité va aussi travailler pour avoir une vision de gestion des liquidités. Le boursier va mettre sur pied une planification financière sur cinq ans.

Pour aider le boursier, dans les années à venir, à préparer la documentation nécessaire pour la COGEFI, celle-ci va établir une liste des informations à produire pour l'examen des comptes.

Il y a eu en général une augmentation sensible des coûts de fonctionnement, notamment dans le domaine des bâtiments pour l'entretien et les conciergeries. Les frais lié à la réorganisation de l'administration ont augmenté sensiblement les frais administratifs.

1. Administration générale

1010.3003.000 Jeton de présence

Contiennent également les indemnités de présence pour dépouillements votations.

1020.3011.003 Rétributions Municipalité

L'impact net du départ d'un municipal est inclus. L'estimation en chiffres ronds de ce montant est de CHF 25'000.

1020.3030.000 Cotisation AVS/AI/APG/AC/AF

Le système informatique n'étant pas paramétré, il et n'a pas été possible de sortir des chiffres corrects pour le budget. La situation sera mieux dans le futur.

1120 Administration générales

Les deux préavis ORGANIZE se chiffrent 99'630 et 78'097.50. Les frais juridiques contiennent les frais pour les litiges avec un municipal et le départ de la secrétaire municipale.

1120.3185.011 Honoraires techniques, architectes et juridiques

Des études technique et juridique faites par la société ABA pour la réalisation d'une nouvelle déchèterie.

1400.3170.001 Frais réception et frais divers

Frais des réceptions par la municipalité. Par contre le compte 3170.003 contient des charges de réception et de manifestations d'ordre général, comme les fenêtres de l'Avant par exemple. Le compte 3170.004 est inclus dans 3170.001.

1800.3517.001 Participation TL

C'est le montant définitif pour 2017. Il montre une stabilisation après des années de croissance.

1800.3517.003 Achats abonnements CFF

Contient aussi les billets de la CGN.

1800.3517.005 Participation aux coûts MBC

Le montant n'est pas clair. Est-ce que St-Sulpice participe au déficit de la ligne qui traverse le village ou pour des coûts des MBC en général ? Pour une seule ligne les coûts semblent élevés. La municipalité va se renseigner.

1800.4362.001 Rétrocessions TPM années antérieures

Pourquoi pas de rétrocession en 2017 (étant précisé que les TPM sont devenus entre-temps les MBC)?

1600.3817.002 Attribution à fonds de réserve affecté tourisme

On cherche des idées pour l'utilisation du fonds, ce fonds de réserve ne cesse pas de croître.

1600.3658.001 Quotes-parts FERL et Lausanne-Tourisme

En principe la taxe de séjour se partage en 50% FERL et 20% Lausanne touristes.

1600.4066.000 Taxes de séjour

C'est le montant net. Les frais administratifs de perception de la taxe n'existent plus (ou sont directement déduits dans le compte).

1700.3145.002 Frais divers entretien terrains de sports

En 2017 il y a eu des travaux conséquents pour remettre en état le terrain de foot.

1700.3312.001 Amortissement installations électroniques

En 2017 c'est la dernière année de l'amortissement.

1700.3653.006 Sociétés locales, soutien financier

La COGEFI aimerait recevoir la liste des sociétés soutenues.

Le Club de tennis a remboursé CHF 13'000 du prêt de la commune.

1700.3900.000 Imputations internes

Espace 52 et centre de loisir.

1900.3101.001 Acquisition nouveaux programmes informatiques

Il est difficile de bien grouper les dépenses informatiques. Le choix de compte n'est pas parfait. Quand on achète un programme on achète souvent une licence. Dans le futur on va essayer de juste grouper en deux comptes : « informatique acquisitions » et « informatique maintenance ».

2. Finances

2000.3187.000 Office impôts, taxation et perception honoraires

Ces comptes sont gérés autrement en 2017. Le compte dans le groupe 2000 « Comptabilité générale » représente les charges maîtrisées par la commune. Dans le groupe 2100 « Impôts taxes et patentes » les charges sont gérées par le canton.

2100.4362.002 Récupération frais et intérêts de retard

Ce compte vient aussi du canton, en 2016 ces revenus étaient encore comptabilisés sous le groupe « Comptabilité générale » 2000.

2100.4020.000 Impôt foncier

Le problème de facturation n'est pas encore totalement réglé. Le montant dans ce compte ne correspond pas à la facturation de CHF 1'160'000, mais a été modifié vers le bas en multipliant la valeur fiscale

enregistrée par le taux. Les ajustements sont toujours en cours. Sur 2'100 factures envoyées, 1'500 ont été vérifiées et 466 rectifications expédiées.

2100.4040.00 Droit de mutation personnes physiques

Concerne aussi le droit de mutation de personnes morales. Le nom doit changer en « droit de mutation » à l'avenir.

2100.4003.000 Impôt à la source

L'augmentation représente l'augmentation des arrivées d'étrangers.

2100.4411.000 Impôts sur gains immobiliers

Un tassement des prix immobiliers est observé, raison pour laquelle on est nettement plus bas que la valeur budgétée.

2100.4001.000 Impôt sur le revenu

Nette augmentation due à la croissance de la population. Mais il a aussi un million de revenu exceptionnel venant d'une seule personne.

2200.3320.000 charges exercices antérieurs

Ce sont des ajustements divers. Il y avait un compte d'attente sans mouvement depuis 2014 pour des études de faisabilité ou des pré-études avant préavis.

2200.4220.001 Patrimoine financier, revenus des titres

Ce compte est inversé avec 4221.000 « Dividendes et intérêts titres ».

3. Domaines et bâtiments

3300.4355.001 Vente vins à tiers et propre utilisation

Cela ne représente que des ventes à des tiers. Allocation interne trop difficile à réaliser.

3506 Foyer des Pâquis

L'achat du foyer est décidé et on est d'accord avec le propriétaire. La convention est chez le notaire qui est à la traîne pour l'exécution.

3508.4271.016 Locations Espace 52

L'espace 52 est constamment loué et pourtant cela rapporte très peu. Le loyer n'est probablement pas assez cher. La municipalité songe à augmenter les tarifs.

3512.4271.008 Location toiture Complexe scolaire Pâquis

On ne trouve pas les entrées de location du toit pour les panneaux solaires. Une réponse doit être communiquée par la Municipalité.

3512.4271.000 Locations et recettes diverses

Location appartement du concierge. La Municipalité va transformer l'appartement en salle de classe après le départ du concierge.

3508.3141.000 Entretien, travaux et fournitures

Il y a des charges de mise en conformité et la transformation d'un appartement en salle de conférence qui sera mise à la disposition des commissions. Cet immeuble a déjà vu des dépassements du préavis, des

meubles en plus. Avec la transformation un revenu externe va disparaître. Une imputation interne remplacera ce revenu.

3503.4900.003 Imputation internes / part SDIS + voirie

Actuellement il ne reste que la société de gym en imputation interne. La diminution est due au fait que les locaux libérés sont loués à une personne externe, dont le revenu de location apparaît dans 4271.000 « Locations et recettes ».

3501.3141.000 Entretien, travaux et fournitures

Les charges sont la réparation et amélioration comme conséquence du cambriolage. Le remboursement de l'assurance (environ 7'000.-) est également crédité dans ce compte.

3506.3011.004 Traitements concierges foyer des Pâquis

Plus des heures supplémentaires du concierge.

3507.4271.015 Locaux commerciaux

Locaux vides car plus utilisables et maintenant seulement utilisés pour du stockage.

3510.4900.009 Imputations internes/UAPE

Imputations non pas pour l'UAPE mais pour la Société de Jeunesse pour le chalet. La mention UAPE est une erreur.

3513.4232.001 Redevance droit de superficie

Erreur dans le compte. Le montant de CHF 142'524.40 doit être échangé avec le montant de CHF 120'000.- porté au compte 4111.000 « Droit d'usage du sol », sous éclairage publique.

3513.3161.001 Location Bochet 14-SCH

Augmentation puisque en 2016 la location n'était pas toute l'année.

4. Travaux

4400.3145.005 Entretien du cimetière

Entretien urgent du jardin de souvenir. Ce coût était inclus dans le préavis sur l'aménagement du cimetière.

4400.3141.001 Entretien et conciergerie par entreprise externe

Factures de Hunziker pour soins aux arbres du cimetière / débarcadère.

4400.4359.002 Recettes diverses

Revenu versé d'une commission intercommunale pour la modernisation de la signalétique au débarcadère.

4500.3185.011 Honoraires techniques, architectes et juridiques

Conseil pour l'appel d'offre « enlèvement des ordures » pour le marché publique.

4500.3114.000 Achat et entretien matériel

Contient les défibrillateurs achetés en 2017 (env. 10'000).

4500.3011.001 Traitements du personnel

Ce montant est difficile à estimer. En plus le compte global 4500 doit s'équilibrer.

4500.3189.000 Frais de gestion Valorsa

Probablement un compte a été extourné.

4600.3526.020 Mébre-Sorge quote part collecteurs

Le montant de 405.28 ne se trouve pas dans les comptes de Mèbre-Sorge.

4200.3185.008 Etude projet assainissement bruit routier

Il y a des subventions de l'Etat pour mesure de réduction de bruit. On a fait une demande, mais pas encore reçu de réponses.

4200.3185.009 Honoraires architecte

Montant des frais bureau ABA, qui sont en partie refacturés, soit dans le compte 4313.002 « Permis de construire ».

4200.3526.003 SDOL quote part

Le budget SDOL est approuvé par les municipaux. Entente basée sur une convention.

4390.3123.000 Electricité

Gain en électricité dû au changement des ampoules.

4390.3143.000 Abonnements et entretien éclairage par SI

Le contrat de maintenance représente CHF 38'000, le reste représente des frais de maintenance. Il serait souhaité de diviser en « contrat » et en « intervention ».

4390.3143.002 Entretien et amélioration éclairage public

Des charges par des tiers non comprises dans le contrat de maintenance de CHF 38'000.

5. Instruction publique et cultes

5130.4271.010 Salles gymnastique, contrealeur utilisation sociétés locales

Imputation interne. Aucune société locale ne paie de location pour l'utilisation des salles, elles sont mise à disposition gratuitement.

5100.4390.001 Devoirs surveillés, participation parents

CHF 10'000 étaient déjà facturés en 2016 en participation pour ces charges et devraient être rajouté au CHF 11'340.-.

5130.4271.000 Locations et recettes diverses

Locations de places de parc pour 180.- par année par place. Cette recette était en 2016 dans le compte 4271.007 dans le complexe scolaire des Pâquis.

5600.3654.000 Médecine scolaire, participation communale

Extourner provisions qui n'étaient jamais utilisées.

5200.3522.011 Quote-part commune Chavannes, enseignement

Le montant dans le budget est faux, trop bas par rapport au coût 2016. On retrouve cette erreur dans le budget 2018.

5800.3651.002 Communauté israélite Lausanne, subvention

Extourne des années passées. Ils n'avaient pas demandé la subvention.

7110.4332.006 FAJE, subvention extraordinaire

Si on crée des places additionnelles on reçoit des subventions extraordinaires, c'était le cas en 2017.

6. Police

6100.3510.001 Participation réforme policière

Ce compte est en fait les frais de la participation aux coûts de la police cantonale. Les communes membres de Police Ouest Lausannois veulent renégocier ce montant, puisque elles utilisent très peu la police cantonale. En réalité, la participation à la réforme policière est une sorte de subvention de la police cantonale.

6100.3080.000 Police privée

Augmentation de nombres des rondes à faire, suite à la demande de la population. Trois au lieu de une en été et une en hiver.

BILAN

Les actifs et passifs du bilan ne sont pas équilibrés par un montant de CHF 207.00

Provision pour pertes débiteurs contient un montant de CHF 7'871'000. Le calcul de l'administration donne la moitié puisque l'administration prend 50% du montant douteux. Comme il s'agit d'un grand débiteur, la Municipalité préfère une réserve sur la hauteur de la dette.

Le montant de la dette est de 12 millions à raison d'un prêt sur 20 ans conclu en 2015 pour un taux fixe de 1.14%.

Dans les fonds de réserve création d'une réserve générale pour absorber des pertes futures. Ce fond est alimenté par un transfert du fond « Réserve générale » de CHF 4'000'000. On va revoir les réserves et définir les applications et l'utilisation future, puisqu'il y a plusieurs fonds avec une utilisation mal définie comme « école » ou « citerne ».

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission de gestion et des finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du conseil communale, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNALE DE SAINT-SULPICE

Après avoir pris connaissance :

- Des comptes communaux 2017, ainsi que de ceux des Ententes intercommunales,
- Du rapport de la Commission de gestion et finances sur l'examen des comptes

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre de jour

DÉCIDE

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2017, ainsi que le bilan tels que présentés

Ainsi fait à St-Sulpice, 31 mai 2018

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente

Le Rapporteur



Roxane BERNER



Markus AFFOLTER